Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215600990-20260616-DCM2026_06_07-DE

DCM 2026-06/07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation : 11/06/2026 Date d'affichage : 11/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGOËLAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Fabrice RAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	11
Absents	1
Pouvoir	1
Votants	11
Quorum	6

PRESENTS : RAUD Fabrice, NOLOT Jeannine, ETIENNE Lionel, BRARD Pauline, PERAIN Florent, , LE MÉTAYER Jean-Claude, DESPRÉS Michele, JONDOT Yann, BOMPIERRE Marie-France, LE DOUJET Yannig

Absents : QUENISSET Charlotte – Pouvoir donné à Pauline BRARD

Secrétaire de séance : Florent PÉRAIN

Délibération n°2026 06/07
Détermination du nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et élection des représentants du conseil municipal en son sein

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L123-6 et R123-8,

Il est proposé au Conseil municipal de fixer le nombre de membres composant le conseil d'administration du CCAS à 10, en plus du maire.
Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats.

Michele DESPRÉS présente une liste composée de :

Michele DESPRÉS (Vice-Présidente)
Charlotte QUÉNISSET
Jeaninne NOLOT
Pauline BRARD
Lionel ÉTIENNE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11
Sièges à pourvoir : 5

Les résultats sont les suivants :

sont proclamés administrateurs au conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

Michele DESPRÉS (Vice-Présidente)
Charlotte QUÉNISSET
Jeaninne NOLOT
Pauline BRARD
Lionel Étienne

Les autres membres du Centre Communal d'Action Sociale choisis par le Maire parmi les habitants de la Commune sont :

Chantal SIREK
Éric ODIARD
Soizik DUBREUIL
Gisèle SIMON
Christiane SIVY

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215600990-20260616-DCM2026_06_07-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** le nombre de membres du conseil d'administration au centre communal d'action sociale à 10, en plus du maire ;
- **APPROUVE** la liste des administrateurs représentant la Commune au sein du conseil d'administration telle que définie à l'issue de l'élection ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet du Morbihan.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Fabrice RAUD

